

PRÉVOYANCE EN PÉRIL !

Le 16 septembre dernier, nous avons été informés par le gestionnaire de la couverture prévoyance de la branche que « *Les comptes 2012 révèlent une situation de déséquilibre* » et que cette situation était induite par le nombre croissant d'« *arrêts de travail* » (de plus de 3 mois consécutifs) indemnisés.

Pour remédier à cela, il est proposé 2 solutions : une hausse des cotisations de **+0,38 points**, ou une baisse de la garantie de rémunération à 80% du salaire net au lieu du brut actuellement (soit une baisse d'environ 24% de l'indemnisation versée).

Donc, il nous est proposé de choisir entre la peste et le choléra. **Non Merci !**

Comment en sommes-nous arrivés à une telle situation ? Celle-ci découle de la conjonction de 3 facteurs :

1. La faiblesse des rémunérations versées au sein de la branche engendre automatiquement une rentrée de cotisations inférieure aux besoins.
2. Une augmentation, en 2 ans, de +112% d'un nombre de prestations servies au titre de l'incapacité temporaire de travail, alors même que le nombre d'entreprises couvertes par le régime a progressé, dans la même période, de +20,42%.
3. L'arrivée de grosses entreprises, notamment de centres d'appels, génératrices d'arrêts maladie longue durée.

En y regardant de plus près, notam-

ment avec nos élus dans les entreprises, il apparaît que la majorité des incapacités temporaires de travail sont liées à des dépressions nerveuses, des « *burn out* », etc.

Notre système de prévoyance est donc victime de la dégradation des conditions de travail qui s'est accentuée avec la crise. La course à la productivité maximale, la précarité ambiante, les pressions diverses et variées exercées sur les salarié-e-s pour les pousser à partir, etc. sont autant de facteurs qui ont concouru au déséquilibre financier de notre régime de prévoyance, et dont la responsabilité est portée par nos employeurs.

D'ailleurs, nous constatons que les jours de carence imposés par

la convention collective n'engendrent en rien l'inflation d'arrêts. Bien au contraire, certaines études sur le « *suprésentéisme* » démontreraient qu'empêcher un-e salarié-e de se soigner en temps et en heure augmente le risque d'arrêts de longue durée.

Dans ces conditions, la **CGT** revendique :

- **Pour régler le passif**, que les employeurs prennent en charge la totalité de l'augmentation de cotisation ;
- **Pour éviter que cette situation perdure**, nous demandons l'ouverture de négociations sur les conditions de travail et la prévention des risques psychosociaux dans l'ensemble des secteurs de la branche.

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- | | | | | | |
|--------------------------|---------|--------------------------|------------|--------------------------|-------------------|
| <input type="checkbox"/> | Employé | <input type="checkbox"/> | Technicien | <input type="checkbox"/> | Agent de maîtrise |
| <input type="checkbox"/> | Cadre | <input type="checkbox"/> | Ingénieur | | |

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.